COMMUNE DE CAUJAC

HAUTE-GARONNE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

Du Conseil Municipal du lundi 3 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle des mariages, sous la Présidence de Madame Émilie FREYCHE.

Étaient présents : Émilie FREYCHE, Patrick BRIOL, Dominique LEVRAT, Marc MIRANI, Stéphane LABIT, Laurence DASI, Marie-Hélène GAULTIER, Nathalie ROUQUET, Bruno RENVOISÉ, Pascale RIBES, Guibert MONGIS, Céline VANNIER

Étaient absents (excusés) : Benjamin HERVÉ, Laurent PAIRASTRE

Secrétaire de séance : Bruno RENVOISÉ

Madame le Maire ouvre la séance à 20h40.
Elle indique qu'elle souhaite ajouter un point à l'ordre du jour :

- 13/ ACQUISITION ÉQUIPEMENT DU TRACTEUR : ÉPAREUSE ET TAILLE HAIE

∞

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 février 2025

Madame le Maire demande si tout le monde a pu prendre connaissance du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 février 2025. Tout le monde l'a consulté, il est approuvé à l'**unanimité**.

Résultat du vote :
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0
Non-participation au vote : 2

∞

2 – MODIFICATION DÉLIBÉRATION DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Madame le Maire expose l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire certaines des attributions de cette assemblée. Elle souhaiterait, pour le bon fonctionnement de l'administration communale qu'ils examinent ce point :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, en matière de fournitures et de services dont le montant est inférieur à 5000 euros TTC, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget. Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale

pour le renouvellement du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents** :

- **ACCEPTE** de donner délégation à Madame le Maire tel que définie ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Résultat du vote :
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0
Non-participation au vote : 2

∞

3 – AGRANDISSEMENT DE L'ATELIER DU SERVICE TECHNIQUE

Le point est reporté. Il est décidé de faire faire un bâti en dur. De nouveaux devis doivent être fait pour comparer au mieux.

∞

4 – AMÉNAGEMENT DU LOCAL DE SERVICE – PLACE DE LA MAIRIE

Madame le Maire rappelle que la bibliothèque ayant déménagé dans le bâtiment route de Cintegabelle, le local situé Place de la Mairie est libre. Une administrée a fait une demande afin de pouvoir occuper ce local pour exercer son activité paramédicale.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées afin d'obtenir des devis et le coût de l'aménagement de ce local qui sera pris en charge par la commune. Madame le Maire présente les devis reçus.

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents** :

- **ACCEPTE** les devis de la société RÉNO-M pour un montant de 11 887 € HT, soit **14 264,40€ TTC,** qui couvre la totalité des travaux.
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les subventions selon le plan de financement ci-dessous.

PLAN DE FINANCEMENT - AMÉNAGEMENT LOCAL PLACE DE LA MAIRIE				
PRESTATIONS / ACHATS	**Dépense HT**	**TTC**	**FINANCEMENTS**	**RECETTES**
PLOMBERIE	2 757.00 €	3 308.40 €	DÉPARTEMENT (40%)	6 425.76 €
PLATRERIE + PEINTURE	6 183.00 €	7 419.60 €	RÉGION	
ÉLECTRICITÉ	2 138.00 €	2 565.60 €	ÉTAT	
SOLS + DIVERS	809.00 €	970.80 €	AUTOFINANCEMENT (60%)	9 638.64 €
RACCORDEMENT RÉSEAU ASSAINISSEMENT	1 500.00 €	1 800.00 €		
TOTAL	13 387.00 €	**16 064.40 €**		**16 064.40 €**

- **DEMANDE** l'autorisation de débuter les travaux avant l'instruction complète de la demande de subvention.

- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2025.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Résultat du vote :
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0
Non-participation au vote : 2

∞

5 – ACQUISITION D'UN SOUFFLEUR

Madame le Maire laisse la parole à Mr Stéphane LABIT. Il explique que les agents du service technique ont besoin d'un petit souffleur d'appoint, il serait à disposition dans le camion lors des interventions et serait facilement utilisable ponctuellement. Il présente le devis de l'entreprise AGRIMARCHAND 31 pour un montant de **264 € TTC**.

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents** :

- **ACCEPTE** d'acheter un souffleur ainsi que le devis de l'entreprise AGRIMARCHAND 31 pour un montant de **264€ TTC**.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

Résultat du vote :
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0
Non-participation au vote : 2

∞

6 – ACQUISITION D'UNE BÉTONNIÈRE

Madame le Maire laisse la parole à Mr Stéphane LABIT. Il explique que les agents du service technique ont besoin d'une petite bétonnière. Elle leur permettra de fabriquer un peu de béton pour les petits travaux qu'ils réalisent aujourd'hui à la main. Il présente les devis :

- l'entreprise AGRIMARCHAND 31 – capacité de 165L – pour un montant de **432€ TTC**
- l'entreprise WELDOM – capacité de 125l - pour un montant de **269 € ttc**

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents** :

- **ACCEPTE** d'acheter une bétonnière pour les agents du service technique
- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise AGRIMARCHAND 31 pour un montant de **432€ TTC**.
- **DIT** que la somme sera inscrite au budget primitif 2025
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

Résultat du vote :
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0
Non-participation au vote : 2

∞

7 – MAINTENANCE DES SYSTÈMES DE CLIMATISATION

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de mettre en place une maintenance pour l'ensemble des systèmes de climatisation des bâtiments communaux. En effet, ils pourraient moins bien fonctionner au fil du temps si cela n'est pas réalisé. Elle rappelle qu'il y a 4 groupes à la mairie, 1 groupe à la bibliothèque, 3 groupes à la salle des fêtes et 2 groupes récemment installées à la salle polyvalente.
Elle présente les différents devis reçus pour effectuer cet entretien.

- l'entreprise BRUNET EEGI pour un montant de **2940€ TTC**
- l'entreprise E2CM pour un montant de **1752 € TTC**
- l'entreprise MTEC pour un montant de **2074.80 € TTC**

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents** :

- **ACCEPTE** la mise en place d'un contrat de maintenance des systèmes de climatisation des bâtiments communaux.
- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise E2CM pour un montant de **1752€ TTC**.
- **DIT** que la somme sera inscrite au budget primitif 2025
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

Résultat du vote :
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0
Non-participation au vote : 2

∞

8 – RÉPARATION CHAUSSÉE COMMUNALE – FIR

Le point est reporté.

∞

9 – MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE COMMUNALE

Madame le Maire présente un document proposé par la Communauté de Communes du Bassin Auterivain. Il s'agit de MUTAMI, une mutuelle avec laquelle la commune peut signer un partenariat. Les administrés pourraient ensuite y adhérer à tarifs préférentiels. Il n'y pas d'engagement d'exclusivité ni de coût financier.
Après échanges, il est décidé de mieux se renseigner sur le fonctionnement avant de le proposer aux administrés.

∞

10 – INSTALLATION DÉFIBRILLATEUR EXTERIEUR

Madame le Maire informe les élus que suite au déménagement de la bibliothèque il faudrait installer un défibrillateur dans les locaux. Elle propose d'y mettre le portatif de la mairie et d'en acheter un nouveau qui serait installé à l'extérieur de la Mairie. Il serait ainsi accessible tout le temps. Elle indique que cela coûte environ 1600 €TTC.

Après échanges, étant donné la probabilité de subir des dégradations et qu'il n'existe pas d'obligation légale pour la commune, il ne sera pas installé de défibrillateur extérieur.

∞

11 – DEMANDE DE SUBVENTION RADIO GALAXIE

Madame le Maire fait lecture d'un courrier de Radio Galaxie qui demande une subvention pour fonctionner le mieux possible.
Après échanges, la commune n'est pas en mesure de verser une subvention à une association extérieure.

Résultat du vote :
Pour : 0
Contre : 12
Abstentions : 0
Non-participation au vote : 2

∞

12 – TARIFICATION LOCATION SALLES COMMUNALES

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de définir un tarif pour la location de la salle des fêtes aux associations extérieures. En effet, elle est régulièrement sollicitée.
Elle rappelle les tarifs actuels :

- Location aux habitants de la commune = 230€ pour le week-end
- Location aux extérieurs de la commune = 680€ pour le week-end
- Gratuite pour les associations de la commune

Ces tarifs comprennent un forfait de 80 euros pour la prestation de ménage obligatoire.
Elle propose de faire payer le même tarif aux associations extérieures que les administrés, ainsi que lorsqu'il s'agit d'associations intercommunales.

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents** :

- **ACCEPTE** la mise en place d'un tarif pour la location de la salle des fêtes par les associations extérieures à la commune.
- **DIT** qu'ils devront s'acquitter de 230€ par location
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

Résultat du vote :
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0
Non-participation au vote : 2

∞

13 – ACQUISITION ÉQUIPEMENT DU TRACTEUR : ÉPAREUSE ET TAILLE HAIE

Madame le Maire laisse la parole à Mr Stéphane LABIT. Il explique que suite à l'achat du tracteur, l'acquisition d'une épareuse est indispensable. En effet, elle permettrait aux agents de réaliser la tonte des banquettes et des fossés. Il est également proposé d'acquérir un taille haie qui permettrait au tracteur un usage plus étendu. Il présente les devis obtenus. Il précise que l'entreprise contactée accepte de reprendre l'ancien tracteur ISEKI de la commune pour 5000 €TTC.

- Etablissement MARCHAND/NEW HOLLAND pour le modèle FRONTONI BUTTERFLY 350, pour un montant de **6077€ TTC** + un taille haie avec moteur hydropique pour un montant de **960€ TTC** + frais d'installation pour un montant de **463€ TTC**
- Etablissement MARCHAND/NEW HOLLAND pour le modèle ZEPPELIN JOYSTICK, pour un montant de **8420.10 € TTC** + un taille haie avec moteur hydraulique pour un montant de **2862.16 € TTC** + frais d'installation pour un montant de **240€ TTC**

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents** :

- **ACCEPTE** l'achat des équipements pour le nouveau tracteur
- **ACCEPTE** le devis de Etablissement MARCHAND/NEW HOLLAND pour le modèle ZEPPELIN JOYSTICK et le taille haie, pour un montant de **9000 € TTC**
- **DIT** que la somme sera inscrite au budget primitif 2025
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les subventions selon le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT - ACQUISITION ÉQUIPEMENT TRACTEUR : ÉPAREUSE ET TAILLE HAIE				
PRESTATIONS / ACHATS	**Dépense HT**	**TTC**	**FINANCEMENTS**	**RECETTES**
ÉPAREUSE Modèle ZEPPELIN JOYSTICK	6 077.00 €	7 292.40 €	DÉPARTEMENT (40%)	3 600.00 €
			RÉGION	
TAILLE HAIE	960.00 €	1 152.00 €	ÉTAT	
FRIAS D'INSTALLATION	463.00 €	555.60 €	AUTOFINANCEMENT (60%)	5 400.00 €
TOTAL	7 500.00 €	**9 000.00 €**		**9 000.00 €**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

Résultat du vote :
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0
Non-participation au vote : 2

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

❖ **Avancement préparation budgétaire 2025**

Madame le Maire informe les élus que la préparation du budget 2025 est en cours. Il sera voté au prochain conseil municipal.

❖ **Note technique de la salle des fêtes - CAUE**

Madame le Maire présente la note technique établie par la CAUE31 afin de rénover la salle des fêtes. Il a également été étudié la possibilité d'une extension afin de laisser le podium monté en permanence.
Elle indique que de nombreux éléments vétustes ont été soulevés et qu'un diagnostic géothermique doit être réalisé avant d'engager des travaux.

❖ **Groupama – Rencontres sociétaire – 11 mars**

Madame le Maire informe les élus que Groupama les invite à une rencontre entre sociétaires le Mardi 11 mars 2025 à 18h00 à Aignes.

❖ **SDEHG – Informations travaux sur la commune et programme LED ++**

Madame le Maire fait lecture du courrier reçu du SDEHG relatif à la nouvelle trajectoire stratégique, elle explique qu'ils vont continuer d'accentuer la transition énergétique ainsi que la rénovation de l'éclairage public.

❖ **SPEHA / SDIS : Vérification poteaux incendie**

Madame le Maire informe les élus que le SPEHA viendra sur la commune afin de faire des vérifications des poteaux d'incendie.

❖ **Demande urbanisme – Maison A**

Madame le Maire présente une demande d'urbanisme reçue à la mairie. L'administré souhaiterai construire une maison en A.

❖ **ATD31 – Offre de formation des élus locaux – Catalogue 2025**

Madame le Maire informe les élus que l'ATD – Haute Garonne Ingénierie a transmis le catalogue des formations réalisables en 2025. Il est à leur disposition.

❖ **Formations proposées par la CCBA**

Madame le Maire rappelle que la CCBA propose régulièrement des formations. Elles seront transmises par mail par le secrétariat pour les personnes intéressées.

❖ **Gendarmerie – Référent commune**

Madame le Maire présente le document reçu de la gendarmerie indiquant le référent de la commune de Caujac. Il est possible de le contacter directement si besoin.

❖ **Réforme redevances de l'eau**

Madame le Maire informe les élus qu'une réforme de l'eau va avoir lieu courant 2025

❖ **Prêt matériel – commune de Cintegabelle**

La commune de Cintegabelle souhaiterait empruntée des tables et des chaises pour la fête des Baccarets le dernier week-end du mois d 'août. Après échanges, la commune n'est pas en capacité de les prêter.

❖ **Notification Amendes de police**

Madame le Maire indique que la mairie a reçu un courrier du Conseil Départemental, informant de montant alloué pour les amendes de polices 2024. Il s'élève à 5985€.

❖ **Point financement Conseil départemental de la Haute-Garonne**

Madame le Maire rappelle que le Conseil Départemental va être plus exigeant pour les futures demandes de subventions étant donné les difficultés financières que le Département rencontre. Les projets doivent être priorisés.

Madame le Maire lève la séance à 23h40

Le Secrétaire de Séance,

Bruno RENVOISÉ

Le Maire,

Émilie FREYCHE